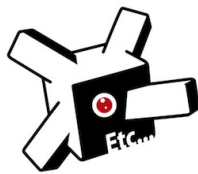


# DOSSIER D'INSCRIPTION

(Partie à conserver)



## MARCHE MEDIEVAL - FETE MEDIEVALE D'EGUILLES - Du 27 au 28 Aout 2011

Pièces supplémentaires à joindre impérativement avec votre inscription  
(Aucune inscription ne sera acceptée sans ces pièces)

- **la charte de qualité signée**
- **votre chèque de règlement**
- **Un chèque de caution de 100 € (non encaissé)**
- **Une photocopie de votre inscription au registre de la chambre des métiers**
- **Une photocopie de la carte professionnelle de commerçant non sédentaire**
- **Une attestation d'assurance responsabilité professionnelle sur le domaine public**
- **une photo de votre stand et de vos produits**

à renvoyer avant le **30 juin 2011** à l'adresse suivante :

**Inscription Marché Médiéval, Office de tourisme, Place Gabriel Payeur, 13510 Eguelles**

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter par mail : [thierry@etcaetera-sas.com](mailto:thierry@etcaetera-sas.com)

### CHARTRE DE QUALITE

**Article 1 :** Le marché sera ouvert de 10h à 23h le 27 aout et de 10h à 18h le 28 aout 2011. A ce titre, il ne sera accordé aucune possibilité d'ouverture ou de fermeture d'échoppes en dehors de ces horaires prévus, sauf conditions d'intempéries extrêmes et accord des organisateurs au préalable.

**Article 2 :** L'accueil et le placement des artisans se feront le vendredi 26 août de 16h à 20h et le samedi 27 août de 7h à 9h. Pour le bon déroulement de la fête il vous est demandé de respecter scrupuleusement ces horaires.

**Article 3 :** Les échoppes seront décorées extérieurement et intérieurement par les soins des artisans et de manière médiévale.

**Le personnel qui tiendra les échoppes devra être obligatoirement costumé de manière médiévale ou pirate.**

**Article 4 :** Chaque échoppe se trouvera à proximité d'une borne électrique. Les artisans veilleront à prévoir les rallonges et dispositifs d'éclairages aux normes, nécessaires à leur échoppe. Ni rallonge, ni éclairage ne seront fournies par l'organisateur.

**Article 5 :** Tous les produits vendus seront majoritairement issus de la production des artisans. Les produits vendus et les démonstrations présentées devront avoir une connotation fortement médiévale, les autres produits et démonstrations ne seront pas présentés.

**Article 6 :** Le placement des artisans est réalisé par la ETC en fonction du nombre d'artisans, des dimensions de leurs échoppes, et de l'ordre d'arrivée de leur inscription.  
Aucun changement ou déplacement ne sera autorisé sans l'accord des organisateurs.

**Article 7 :** Les organisateurs dégagent toute responsabilité quand au vol ou dégradation éventuelle pouvant être encouru par les artisans. Ils devront à leur inscription présenter un certificat d'assurance.

**Article 8 :** La Sas ETC, organisatrice de la fête médiévale d'Eguilles, est seule juge en cas de litiges. ETC se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète ou tout commerçant ne vendant pas des produits correspondant à cette charte et à l'esprit de la fête. Seul les artisans ayant signé la présente charte et s'étant acquitté de toutes les modalités d'inscription (règlement et production de documents) pourront participer au marché médiéval, et vendre des produits durant la manifestation.

**Article 9 :** le non respect de cette charte (notamment les articles 3 et 5) entraînera un renvoi du marché, et ce sans aucun remboursement ni aucune indemnité.

____ / ____ N° : _____ P : _____
--

(Partie à renvoyer)

## Fête Médiévale d'Eguilles du 27 au 28 Aout 2011 INSCRIPTION Marché Médiéval

Je soussigné(e),

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Nom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. :    /    /    /    /       Portable :    /    /    /    /       Fax :    /    /    /    /

Email :

Statut :

N° d'inscription au registre de la chambre des métiers :

**Je souhaite m'inscrire au marché médiéval de la Fête Médiévale d'Eguilles du 27 au 28 Aout 2011 et m'engage à respecter les conditions de la charte de qualité ci-jointe:  
Pour y vendre (type de produits vendus) :**

**🍏 Je souhaite réserver un emplacement , (20 Euros HT /mètres pour les 2 jours)**

Dimension de votre échoppe : \_\_\_\_\_ ml de larg X \_\_\_\_\_ ml de prof **(Photo obligatoire)**

Soit 20 Euros HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros HT

**Total HT =** \_\_\_\_\_ **Euros HT**

**TVA à 19,6% =** \_\_\_\_\_ **Euros**

**Total TTC =** \_\_\_\_\_ **Euros TTC**

Pour la tenue de mon échoppe j'ai des besoins spécifiques :

- 🍏 Alimentation électrique autre qu'éclairage (puissance : \_\_\_\_\_)
- 🍏 Autre :

Je joins mon chèque de réservation d'un montant de \_\_\_\_\_Euros, correspondant à la location indiquée ci-dessus, à l'ordre de **ETC**. Une facture sera fournie lors de l'installation.

Je joins également un chèque de **100 €** de caution, chèque restitué à votre arrivée.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Marché Médiéval  
Fête médiévale d'Eguilles  
du 27 au 28 août 2011**

**Article 1 :** Le marché sera ouvert de 10h à 23h le 27 août et de 10h à 18h le 28 août 2011. A ce titre, il ne sera accordé aucune possibilité d'ouverture ou de fermeture d'échoppes en dehors de ces horaires prévus, sauf conditions d'intempéries extrêmes et accord des organisateurs au préalable.

**Article 2 :** L'accueil et le placement des artisans se feront le vendredi 26 août de 16h à 20h et le samedi 27 août de 7h à 9h. Pour le bon déroulement de la fête il vous est demandé de respecter scrupuleusement ces horaires.

**Article 3 : Les échoppes seront décorées extérieurement et intérieurement par les soins des artisans et de manière médiévale.**

**Le personnel qui tiendra les échoppes devra être obligatoirement costumé de manière médiévale.**

**Article 4 :** Chaque échoppe se trouvera à proximité d'une borne électrique. Les artisans veilleront à prévoir les rallonges et dispositifs d'éclairages aux normes, nécessaires à leur échoppe. Ni rallonge, ni éclairage ne seront fournies par l'organisateur.

**Article 5 : Tous les produits vendus seront majoritairement issus de la production des artisans. Les produits vendus et les démonstrations présentées devront avoir une connotation fortement médiévale, les autres produits et démonstrations ne seront pas présentés.**

**Article 6 :** Le placement des artisans est réalisé par la ETC en fonction du nombre d'artisans, des dimensions de leurs échoppes, et de l'ordre d'arrivée de leur inscription. Aucun changement ou déplacement ne sera autorisé sans l'accord des organisateurs.

**Article 7 :** Les organisateurs dégagent toute responsabilité quand au vol ou dégradation éventuelle pouvant être encouru par les artisans. Ils devront à leur inscription présenter un certificat d'assurance.

**Article 8 :** La Sas ETC, organisatrice de la fête médiévale d'Eguilles, est seule juge en cas de litiges. ETC se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète ou tout commerçant ne vendant pas des produits correspondant à cette charte et à l'esprit de la fête. Seul les artisans ayant signé la présente charte et s'étant acquitté de toutes les modalités d'inscription (règlement et production de documents) pourront participer au marché médiéval, et vendre des produits durant la manifestation.

**Article 9 :** le non respect de cette charte (notamment les articles 3 et 5) entraînera un renvoi du marché, et ce sans aucun remboursement ni aucune indemnité.

Je m'engage à respecter cette charte lors de la fête médiévale d'Eguilles 2011.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature